

**Commission ad hoc sur le projet d'étude sur la fusion des communes
Conseil communal de Tannay**

Tannay le 29 mai 2024

Présents :

Mme Caitlin Monney
Monsieur David Gschwend
Monsieur Jean Marc Keller

Excusé :

Monsieur Marc Lüthi
Monsieur Arnaud Weil

Concerne : préavis N°38 relatif à l'initiative « pro étude »

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les conseiller(e)s de la commission ad hoc sur l'étude en vue de la fusion des communes de Terre Sainte se sont réunis une nouvelle fois le 27 mai 2024 en présence de notre Syndique Denise Rudaz.

Pour rappel, la majorité de notre Conseil communal a déjà refusé par deux fois le 27 mars et le 13 juin 2023 le préavis N°20 lui recommandant d'accepter le projet d'étude de fusion et son financement.

En refusant ce nouveau préavis N° 38, la Commission donne à la population de Tannay la possibilité de s'exprimer dans le referendum « pro étude » qui a récolté le nombre de signatures requis.

Mais les raisons du refus de la Commission vont au-delà du simple souhait de démocratie directe et nous les détaillons ici.

Engager le processus d'étude signifie s'engager dans un projet de fusion que la Commission rejette. Notre Municipalité n'a d'ailleurs pas voté à l'unanimité cette entrée en matière en 2023.

D'un projet de fusion à 9 communes déjà refusé en 2010, nous sommes passé à un projet de fusion à 8 communes, puis à la suite du référendum contre le projet d'étude à Coppet (voté à près des 2/3 des Coppetans contre cette étude) à un projet à 7 communes.

Coppet représente un centre névralgique en Terre Sainte, nos écoles et nos installations sportives et culturelles y sont localisée, sa gare ferroviaire est au centre du trafic vers Nyon et Genève. Coppet sépare la Terre Sainte entre Est et Ouest et une fusion des communes sans Coppet ne peut être envisageable.

La Commission ne comprend pas le souhait renouvelé de la Municipalité de participer à une étude en vue d'une fusion et considère que les conclusions de cette étude seront fortement influencées par le

délégué en charge de la fusion des communes envoyé par le Canton (qui paye la moitié des coûts de l'étude et qui souhaite cette fusion).

Notre Syndic exprime ses craintes face au futur et à la complexité grandissante des dossiers à traiter et qui nécessite des professionnels sur les questions fiscales ou techniques, ce qui justifierait une fusion. La Commission juge que les mandats sur des sujet complexes alloués à des prestataires extérieurs tels que Plarel SA ou AP Consultant est une solution satisfaisante. L'engagement de jeunes Tannayrolis présents dans différentes commissions démontre leur motivation et leur engagement au futur de la commune.

La Commission réitère ses commentaires exprimés lors de la présentation du précédent préavis :

- Fusion signifierait la fin de l'existence de notre Conseil communal autonome basé sur une liste d'entente et l'arrivée des partis politiques obligatoire vu le seuil atteint du nombre d'habitants dans les communes concernées.
- Ce n'est plus Terre Sainte qui décidera, ces partis politiques étant situés à Lausanne, nos projets d'investissements locaux se perdraient au milieu d'investissements régionaux plus conséquents en faveur de la périphérie de la capitale.
- Notre administration communale n'aurait plus lieu d'être. Ce serait la fin des rapports de proximité avec notre administration communale et nos autorités tant appréciés par les Tannayrolis.
- Nos employés communaux en charge de l'administration ou de l'entretien de notre village et de nos espaces verts risqueraient de perdre leur emploi.
- Aujourd'hui les services essentiels au niveau régional, tel que écoles, transports publics, pompiers, déchèteries, etc. sont déjà réglés dans le cadre d'accords entre communes de Terre Sainte.
- Bien sûr, si le Canton soutient une fusion, c'est qu'il y trouve un avantage : un seul interlocuteur face au canton (à noter que la Terre Sainte représente moins de 2% de la population vaudoise) et sans doute un nouveau calcul des impôts cantonaux, et qui dit nouveau calcul est en général au détriment des contribuables.

En conséquence les membres de la commission ad hoc sur la fusion des communes vous recommandent de refuser le préavis N° 38 de la Municipalité et de laisser nos habitants décider de leur futur par référendum.

Jean Marc Keller Caitlin Money David Gschwend Arnaud Weil Marc Lüthi

